



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-62

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

14 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux relatif à la fourniture et pose d'équipements de sécurité (grillages, clôtures, portails, caillebotis, garde-corps) (Marché n° F24)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 juin 2023, s'est réuni le lundi 26 juin 2023 à l'Espace Culturel La Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-six juin à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 20 juin 2023

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Maurice MAQUIN

Nombre de présents : (37)

Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Éric PERRE (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Philippe SELOSSE (Écouen), Roland PY (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Christian MAUCLER (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET et Lionel LEGRAND (Mareil-en-France), Gilles WECKMANN (Montsourt)

Absent(e)s et représenté(e)s : (2)

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly) a donné pouvoir à Claude TIBI (Gonesse)

CARPF : Pedro TRAVISCO (Louvres) a donné pouvoir à Eddy THOREAU (Louvres)

Présent(e)s sans droit de vote : (1)

CARPF : Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

ASSAINISSEMENT

14 – Lancement de la procédure d’attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux relatif à la fourniture et pose d’équipements de sécurité (grillages, clôtures, portails, caillebotis, garde-corps) (Marché n° F24)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent marché public porte sur les prestations relatives à la fourniture et pose d’équipements de sécurité (grillages, clôtures, portails, caillebotis, garde-corps).

Le 26 décembre 2019, le Syndicat a signé un marché public pour une durée d’un an reconductible trois fois, soit une durée globale de quatre ans. Le marché arrivera à son terme le 31 décembre 2023.

Le syndicat doit donc procéder, dans le respect des règles relatives à la commande publique, à la passation d’un nouveau marché public.

Pour répondre aux exigences de mise en sécurité des ouvrages hydrauliques construits depuis de nombreuses années par le SIAH sur son territoire de compétence, le syndicat procède chaque année à des opérations de mise en sécurité de son patrimoine, dont la hiérarchisation découle d’analyses au cas par cas au regard des risques encourus par les riverains, le personnel du SIAH ou de nos prestataires travaillant sur les sites.

Le patrimoine concerné représente une centaine de bassins de retenue (environ 130), une centaine d’ouvrages (tête de pont, bords de ru à protéger, ...) et de nombreux points de mesures.

Le présent marché concerne les prestations de :

- Pose et renouvellement des grillages et/ou clôtures (souples ou rigides),
- Pose et entretien des barrières et ou portails (fer ou bois),
- Pose et entretien des garde-corps (fer ou bois), de caillebotis (fermeture des ouvrages hydrauliques), de grilles et/ou de chaînes, d’échelles d’accès, de serrures et de cadenas identiques sur l’ensemble des sites, de panneaux d’information et d’interdictions.

Le marché public prendra la forme d’un accord-cadre à bons de commande et sera lancé selon la procédure d’appel d’offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-2 et L. 2125-1 du Code de la commande publique.

Ce marché public aura une durée d’un an reconductible trois fois, soit une durée globale de quatre ans. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2027 ou à la date anniversaire de notification (après 4 ans).

Le montant prévisionnel pour l’ensemble des prestations est de 310 000 € HT maximum par an, soit un total maximum de 1 240 000 € HT sur la durée globale du marché.

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Pierre LECHAPTOIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1, L. 2125-1-1, R. 2162-1 et suivants, et R. 2162-13 à R. 2162-14,

Considérant la nécessité de lancer un marché public relatif à la fourniture et pose d’équipements de sécurité (grillages, clôtures, portails, caillebotis, garde-corps) pour une durée d’un an renouvelable 3 fois, soit une durée totale de 4 ans,

Considérant la nécessité de lancer un marché public sous la forme d’un accord-cadre à bons de commande et selon la procédure d’appel d’offres ouvert,

ASSAINISSEMENT

14 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux relatif à la fourniture et pose d'équipements de sécurité (grillages, clôtures, portails, caillebotis, garde-corps) (Marché n° F24)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public relatif à la fourniture et pose d'équipements de sécurité (grillages, clôtures, portails, caillebotis, garde-corps) (Marché public n° F 24),
- 2- **Prend acte que** le montant prévisionnel pour l'ensemble des prestations est de 310 000 € HT maximum par an, soit un total maximum de 1 240 000 € HT sur la durée globale du marché public,
- 3- **Prend acte que** les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 juin 2023,

Maurice MAQUIN,

Secrétaire de séance.

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



Le Président du SIAH Croult et Petit Rosne certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
Transmise au contrôle de légalité le : **- 4 JUIL. 2023**
Publiée sur le site internet du SIAH Croult et Petit Rosne le : **- 4 JUIL. 2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

